



Objectifs de politique énergétique à Confignon, dans le cadre du ré-audit Cité de l'énergie Gold 2018

Vision

La commune de Confignon, en cohérence avec la Stratégie énergétique 2050 (SE 2050) votée en mai 2017 et entérinant la sortie du nucléaire de la Suisse, ainsi qu'avec le programme SuisseEnergie de l'Office fédéral de l'énergie, souhaite développer sa politique énergétique territoriale à moyen et long terme selon la vision suivante :

Tous ensemble vers la société à 2'000 watts

La commune de Confignon a obtenu le label *Cité de l'Energie* en 2006, a confirmé son ré-audit en 2010 et a obtenu pour la première fois le label *European Energy Award Gold* en 2014.

Principes directeurs

La politique de planification territoriale de la commune de Confignon est basée sur des **principes d'efficacité, d'exemplarité et de durabilité** énergétique. Ainsi, sur la base de sa Charte pour la durabilité, la commune s'engage à :

- Réduire au maximum les impacts environnementaux et climatiques, notamment par une réduction de la consommation d'énergie et des émissions de CO₂.
- Augmenter l'efficacité énergétique de ses installations par des mesures concrètes et exemplaires dans ses domaines d'influence et à motiver la population et les entreprises à prendre conscience de la question énergétique.
- Promouvoir le recours aux énergies renouvelables par une augmentation de leur utilisation et de leur production dans ses installations ainsi que par des actions d'information et de sensibilisation à la population et aux entreprises situées sur son territoire.

Objectifs généraux

En cohérence avec la **politique climatique cantonale et suisse**, la commune de Confignon **s'engage sur le chemin de la réduction de CO₂**.

Pour parvenir aux principes directeurs mentionnés ci-dessus et afin de tendre vers la société à 2'000 watts, qui préconise d'atteindre 4'400 watts par habitant d'ici à 2035, il s'agira de réduire, par rapport à 2005 :

- de 30% la consommation d'énergie primaire,
- de 45% les sources d'énergie non renouvelables,
- de 50% les émissions de gaz à effet de serre (GES).

Dans l'ensemble, la commune de Confignon s'engage à prendre toutes les mesures lui permettant de tendre vers une **société à 2'000 watts**.

Objectifs spécifiques

1. OBJECTIFS QUANTITATIFS AU NIVEAU TERRITORIAL JUSQU'EN 2022

Les objectifs ci-dessous couvrent l'ensemble du territoire communal, c'est-à-dire qu'ils incluent tous les acteurs locaux dont dépend la consommation globale d'énergie sur le territoire communal (habitants, commerces, entreprises, régies, etc.) L'enjeu majeur pour la commune consiste ici à influencer, dans la mesure du possible, leurs décisions de consommation et à motiver les changements de comportements. Étant donné le statut de la sphère privée, les données chiffrées ci-dessous ont une valeur indicative et montrent une direction souhaitée par la commune.

Aménagement du territoire

- Participation à l'élaboration de Concepts énergétiques territoriaux pour les quartiers en développement à Confignon (Secteur de Vuillonex pour Bernex-Est et quartier des Cherpines).
- Viser un quartier des Cherpines et du Vuillonex dont les besoins énergétiques seront couverts part des énergies renouvelables au minimum de 50%.
- Mise à jour du Plan directeur communal avec intégration des volets énergétiques et climatiques basés sur la stratégie énergétique 2000 watts.
- Poursuite des bilans réguliers permettant d'évaluer la mise en œuvre de ce plan des énergies, pour s'assurer de sa conformité avec la Société à 2000 watts, saisir des indicateurs sur les tableaux de suivi et réaliser des états de situation via un mandataire.
- Poursuivre le développement territorial en appuyant systématiquement des solutions de constructions durables et en impliquant les partenaires locaux ou régionaux (dès les préavis de la commune).
- Influencer, appuyer, exiger certains critères tels que énergie, mobilité, déchets, dans le cadre des PLQ en cours.

Bâti sur territoire communal (propriétaires fonciers)

Par le biais d'informations, de soutien financier et en montrant l'exemplarité, influencer le comportement des propriétaires:

- Inciter les privés à opter pour les énergies renouvelables, par exemple en promouvant l'achat d'électricité Vitale Vert et en subventionnant l'installation de panneaux photovoltaïques.
- Augmenter de 5% le recours aux énergies renouvelables pour le chauffage et l'eau chaude par rapport à 2012.
- Poursuivre les efforts auprès des propriétaires afin de les encourager à assainir leur logement dans une optique durable en facilitant l'accès à l'information et en redirigeant les personnes vers le Service cantonal ad hoc ou vers les mandataires agréés.

Mobilité

Par l'amélioration des offres, des aménagements et de la communication :

- Mettre en place des mesures de modération du trafic.

- Veiller au respect et agir en faveur du développement d'un réseau de transports publics et de mesures d'accompagnement permettant les développements urbains prévus sur le territoire communal, dans l'optique d'une société à 2000 W.
- Inciter la population à une augmentation du transfert modal motorisé individuel vers la mobilité douce et les transports publics.

Communication

- Poursuivre les mises à jour régulières sur le site web de la commune et développer les pages sur les thèmes de l'énergie, de l'aménagement, du climat et la durabilité.
- Poursuivre les mesures adoptées par la commune en termes d'économie d'énergie et de recours aux énergies renouvelables (exemplarité) et les communiquer à la population.
- Renforcer la conscience énergétique au sein de la population par des informations, manifestations ou des actions (subvention pour la pose de panneaux photovoltaïques ; distribution d'aérateurs d'eau, souris interrupteurs, subvention d'abonnements TP et cartes journalières, action éco-logement avec les SIG, etc.)

2. OBJECTIFS POUR LES BÂTIMENTS ET INSTALLATIONS COMMUNAUX D'ICI 2022

Les objectifs ci-dessous relèvent des compétences propres à la commune.

Bâtiments et installations communaux (patrimoine administratif et financier)

- Continuer la mise en œuvre du plan d'assainissement à long terme pour des bâtiments ayant un potentiel d'économie.
- Enercoach : atteindre 40% des surfaces de référence énergétique (SRE) en catégorie A ou B pour la consommation d'énergie et 50 % de SRE en A pour les émissions de CO2.
- Obtenir de la Fondation immobilière communale un suivi de ses consommations et une optimisation énergétiques de type « Energo ».
- Rénover et construire avec de hauts standards énergétiques (HPE).
- Finaliser les travaux de mise en séparatif des eaux.

Chaleur

- Réduire de 20% les consommations d'énergies fossiles par rapport à 2012 (améliorer l'efficacité des bâtiments et/ou changer d'énergie).
- Remplacer la chaufferie du Centre communal en conservant une énergie renouvelable (combustion au bois ou autre) et étendre le réseau dans la mesure des possibilités techniques.

Electricité

- réduire la consommation d'électricité de 20% par rapport au niveau de 2012 (sous réserve de modification du parc immobilier), notamment en remplaçant progressivement les lampes à économie d'énergie ou autres par des LEDs (bâtiments et éclairage public).
- Outre la conservation de 100% d'électricité « vitale vert » pour l'ensemble des bâtiments communaux, réaliser une auto-consommation de l'énergie photovoltaïque produite sur les bâtiments communaux (nulle avant 2016).

Eau

- Réduire de 5 % la consommation d'eau des bâtiments communaux, par rapport à 2012.

Organisation interne

- Etablir les directives et procédures nécessaires (intégrées dans le logiciel Optimiso) pour que tous les achats et décisions se fassent sur des critères respectant le développement durable.
- Transformer le Plan de mobilité de l'administration communale existant en règlement (intégration notamment de parkings payants pour les collaborateurs communaux).
- Reconduire l'action Bike to work chaque année et augmenter le nombre de participants.
- Elargir les prestations basées sur les déplacements hippomobiles (levée des déchets, tonte, autres transports, etc).
- Favoriser l'acquisition de produits locaux et préférer autant que possible les prestations locales.
- Informer de manière régulière la Commission Aménagement et Durabilité (CAD) sur l'état d'avancement des mesures Cité de l'énergie en cours.

Et encore, sur le plan climatique ...

Réaliser, en collaboration avec Bernex, un parc « agro-urbain » comprenant une vitrine pour les agriculteurs genevois ainsi que des buts pédagogiques.

- Mettre sur pied ou étendre des zones de prairies et de vergers.
- Soutenir le développement de potagers urbains.

Approuvé par le Conseil administratif lors de sa séance du 1^{er} mars 2018.